

Citadelle - Réfection des remparts

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans la séance du 16 décembre dernier, le Conseil Municipal avait adopté une 4^{ème} tranche de travaux relative à l'étanchéité du chemin de Ronde, côté Tarragnoz, pour un montant de 1 MF, à financer au budget 1992.

Le 5 février dernier, une nouvelle brèche s'est ouverte dans les remparts (la 3^{ème} depuis 1989), à hauteur des services de Radio France Besançon. M. MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a établi le dossier technique relatif à ce nouveau programme de travaux estimé à 1,1 MF. De plus, la brèche côté Bregille à hauteur du parc zoologique (tranche 1991) a coûté 1,2 MF. Pour parfaire le financement de ces deux opérations par rapport aux tranches annuelles de 1 MF, il manque un financement de 300 000 F.

Par lettre du 27 février 1992, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous propose d'affecter le financement 1991 de l'État prévu sur l'Église Saint-Maurice au financement disponible sur la Citadelle.

En conséquence, le financement de ces travaux supplémentaires : 300 000 F TTC qui seront réalisés par la Ville de Besançon, maître d'ouvrage, pourrait s'établir ainsi :

Part de l'État (40 % HT)	101 100 F)	subventions obtenues
Participation Département (25 % HT)	63 200 F)	pour Saint-Maurice
Participation du propriétaire	135 700 F	
Total	<u>300 000 F</u>	

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux,
- adopter le plan de financement proposé ci-dessus, la part de la Ville figurant au BP 1992 chapitre 903/61.130.89056 code service 31000,
- annuler les crédits inscrits pour l'Église Saint-Maurice, à savoir :

En recettes :

101 100 F au chapitre 900.4/1051.91047.31000 Subvention du Ministère de la Culture et de la Communication pour travaux à l'Église Saint-Maurice - arrêté du 23 mars 1991,

126 480 F au chapitre 900.4/1053.91047.31000 Subvention du Département pour travaux à l'Église Saint-Maurice - notification du 11 avril 1991.

En dépenses :

227 580 F au chapitre 900.4/232.91047.31000 Travaux de bâtiments, Église Saint-Maurice.

- autoriser à réception des arrêtés attributifs l'ouverture des crédits en recettes au chapitre 903.61/1051.1053.89056.31000 et en dépenses au chapitre 903.61/232.89056.31000,
- autoriser le transfert sur ce même chapitre dépenses d'une somme de 135 700 F provenant du chapitre 903/61.130.89056.31000,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, je vais profiter de la réunion très consensuelle de ce soir pour intervenir très rapidement sur la Citadelle. C'est vrai que nous avons des soucis sur la Citadelle et sur l'ensemble des murailles, de ce qui constitue quand même un des éléments essentiels de notre patrimoine architectural.

Vous savez qu'il y a actuellement une réfection globale qui est en cours sur la Citadelle, nous aurons bientôt les premiers résultats de cette étude et nous aurons donc l'occasion d'en reparler. La Ville de Besançon a déjà fait beaucoup pour l'entretien du couvert, des murailles, du bâtiment par lui-même, mais il est clair que de plus en plus nous allons nous trouver dans une situation très difficile et lorsque 50 m de mur s'écroule ou même moins c'est chaque fois une dépense de 1,2 MF. C'est vrai, il faut le dire que l'État joue le jeu 40 %, le Département aussi, donc de ce côté-là je crois qu'il n'y a pas de remarque particulière à faire si ce n'est qu'il ne sera plus dans un avenir proche possible que la Ville seule participe à l'entretien de cette Citadelle. Je pense donc qu'il serait bon que d'une part notre commission, la commission compétente du Conseil Général et au moins les Conseillers Régionaux élus bisontins qui siègent dans l'Assemblée Régionale, puissions un jour nous rencontrer pour voir comment, en dehors de tout problème politique, et là je suis vraiment sincère, (rires)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'aime bien le mot vraiment.

M. FOUSSERET : Je suis vraiment sincère. Je suis, bien sûr, toujours sincère.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et on sait que tu es toujours vraiment sincère.

M. FOUSSERET : Je vais vous expliquer quand même mon propos. Je veux dire que ce soir nous avons assisté c'est vrai à de beaux couplets de démagogie. Mais, pour moi, il ne s'agit pas de démagogie car je pense vraiment que nous devons nous retrouver ensemble là-bas sur les lieux pour voir comment intervenir. Je pense que le Président de la 4^{ème} Commission du Conseil Général, à savoir notre ami SALOMON ici présent, sera d'accord. Je n'ai pas peur de dire, même publiquement, que je travaille toujours dans de bons rapports avec Claude SALOMON, je peux le dire et cela peut même être écrit. Je crois aussi que lorsqu'on parle de la région on parle beaucoup de la Citadelle de Besançon et là le Conseil Régional doit aussi intervenir faute de quoi nous n'arriverons plus à entretenir la Citadelle, faute de quoi nous continuerons chaque année à refaire 20 m, 30 m de brèches et nous n'arriverons pas à avoir un résultat global sur cet ensemble. Je pense donc qu'il y a là vraiment une démarche de l'ensemble de nos trois collectivités.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tu as la possibilité de prendre les Conseillers Généraux et Régionaux par la main et de faire le tour de la Citadelle et ensemble de voir quels sont les projets à réaliser.

M. NACHIN : Je constate que Jean-Louis FOUSSERET prend la succession de Raymond TOURRAIN pour les promenades à travers la ville en invitant ses amis politiques et les autres. Je voulais poser une question et après j'aurai une observation à faire. La question est : comment se fait-il qu'on utilise des crédits qui étaient prévus pour la réfection de l'Église Saint-Maurice ?

M. FOUSSERET : D'une part parce qu'il y a une situation d'urgence et qu'il ne suffit pas que la Ville trouve des crédits car ces travaux sont financés également par le Département et par l'État, et si on veut faire une tranche supplémentaire de travaux, il faut que bien entendu et le Département et l'État aient les crédits correspondants. Actuellement il n'y a pas de possibilité de ce côté-là puisqu'il faudrait voter des crédits supplémentaires, ainsi que pour la Ville. Alors il y a un problème d'urgence ; nous allons donc utiliser ces crédits qui existent et ensuite nous verrons bien s'il y a possibilité de faire des demandes supplémentaires. Pour terminer, je dirai à André NACHIN qu'effectivement nous nous promenons beaucoup dans les quartiers mais ce n'est pas uniquement politique. Vous venez très souvent assister aux réunions que le Député-Maire fait dans tous les quartiers de la ville.

M. NACHIN : Je suis venu à deux réunions alors il ne faut pas exagérer. Je crois que tu me vois partout FOUSSERET ! J'ai déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de souligner l'importance de la sauvegarde du patrimoine architectural de notre ville et de dire qu'il faudrait qu'il y ait, je ne suis pas le seul

d'ailleurs à l'avoir dit dans cette assemblée, un plan qui soit établi, des projets très précis, un financement. Cela vaut en particulier pour la Citadelle, c'est évident. Quand on compare par exemple ce qui a été réalisé à Belfort avec le Château et les remparts de Belfort et l'état de délabrement de notre Citadelle, je dis l'état de délabrement, FOUSSERET on peut aller ensemble si tu veux visiter Belfort, on n'emmènera peut-être pas Raymond TOURRAIN mais on peut y aller et tu verras, tu constateras sur place, d'ailleurs tu connais certainement aussi bien Belfort que moi, l'état de réfection du Château, c'est vraiment magnifique. Quand on revient à Besançon, on est attristé de voir l'état de la Citadelle, vous pouvez ne pas partager mon point de vue, l'état des remparts, l'état de l'Église Saint-Maurice, l'état de la Porte Noire, l'état de la Fontaine Victor Hugo, etc. Alors moi je répète qu'il faudrait vraiment qu'il y ait un projet et un financement envisagés pour remettre en état ce qui constitue, comme tu l'as dit tout à l'heure, un patrimoine inestimable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que les propos d'André NACHIN sont très pessimistes. J'ai entendu simplement samedi dernier au Temple du Saint-Esprit la représentante de la DRAC chargée du patrimoine qui faisait des louanges de l'action de la Ville sur toute la restauration du patrimoine et la protection du patrimoine qui a déjà été faite ici depuis de nombreuses années. C'est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire mais ne dis pas que c'est catastrophique à ce point-là. La spécialiste du patrimoine, Mme DEVERGRANNE, disait qu'ici sur Besançon, il y a vraiment eu déjà et il y a des projets Porte Noire, etc. qui seront programmés mais il faut là encore que ce soit l'État, la Région, la Ville etc. qui se mettent ensemble pour des programmes cofinancés. Mais nous faisons quand même en matière de patrimoine à la Citadelle ou ailleurs des efforts depuis de nombreuses années, je crois que cela mérite d'être rectifié.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, la Ville de Besançon, c'est vrai, a hérité de par son histoire d'un patrimoine extrêmement important auquel elle doit faire face et ça n'est pas le plus facile car cela représente des sommes tout à fait considérables. Je crois que l'avenir ne fera que confirmer en réalité l'importance des charges financières à venir pour la Ville et les autres collectivités qui voudront bien s'intéresser à l'entretien de ce patrimoine. J'en veux pour preuve les surprises importantes que vous avez eues lorsque vous avez attaqué les travaux de rénovation du Palais Granvelle et finalement l'addition sera fort lourde. On sait très bien, j'en reviens aux propos tenus par M. FOUSSERET, que la Citadelle de Besançon qui avait été acquise pour le franc symbolique à l'Armée, a souffert pendant de très nombreuses années de travaux d'entretien insuffisants, notamment l'étanchéité des chemins de ronde qui fait que précisément aujourd'hui les murs d'enceinte sont dans un état extrêmement difficile. Ma question est la suivante, et je joins d'ailleurs à la Citadelle l'ensemble des dispositifs des remparts de Vauban qui est aussi important lui-même : est-ce que les services techniques de la Ville ont une appréciation financière de la charge à venir de l'entretien minimum pour tout ce patrimoine puisque nous avons je crois adopté une attitude qui consistait à affecter par 1 MF je crois, notamment pour la Citadelle mais d'ores et déjà vous demandez d'allonger, de mettre au bout de ce million et je suis convaincu que l'avenir nous montrera que ces sommes-là sont insuffisantes. Alors il serait bon pour éviter les surprises budgétaires, et cela ne demande pas d'expertise extérieure, que les services techniques de la Ville fassent une appréciation pas au centime près bien sûr, des charges financières que cet entretien de patrimoine nécessitera pour l'avenir. On a dit un mot rapide sur Saint-Maurice. J'ai été un peu effaré de voir un article dans le journal avec un croquis fort bien fait faisant tomber l'aile gauche -c'était le 1^{er} avril alors peut-être (rires) mais je m'y suis laissé prendre-. Je suis ravi d'être beau joueur là-dessus mais les réactions que l'on peut avoir montrent bien l'attachement que tous les Bisontins ont à leur patrimoine. Ça ne m'étonnerait qu'à moitié Monsieur PINARD ; c'était une moitié de poisson d'avril puisque les ailes gauches se lézardent passablement en ce moment.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout dépend où se situe l'aile gauche.

M. BARETJE : En tant que responsable de l'entretien des bâtiments pour la Ville, en tant qu'élu responsable, j'ai envie de vous dire que c'est vrai qu'on ne met certainement pas assez. Mais cela vous trouverez toujours le même type d'élus qui vont vous dire toujours la même chose. Ceci étant, il faut quand même vous dire que ce que vous demandez, c'est-à-dire des tranches annuelles, cela existe depuis un certain nombre d'années pour toute une série de bâtiments, pas uniquement pour ceux qui viennent d'être ciblés. Je crois qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Je crois aussi qu'il y a une prise de conscience qui s'est déjà faite, qui continue de se faire et je suis sûr que nous trouverons à chaque fois votre appui

Monsieur le Député lorsque nous aurons besoin de voter comme ce soir un certain nombre de sommes supplémentaires. Mais en ce qui concerne ce qui est débattu ce soir, c'est vrai qu'il s'agit d'un certain nombre d'aléas. C'est vrai qu'on peut toujours dire que l'entretien des chemins de ronde était insuffisant, vous avez peut-être raison. Il faudrait une analyse technique pour le démontrer davantage. Ce qui est vrai, c'est que nous devons faire face sur la place de Besançon à un patrimoine très important, 4 480 000 m² de plancher développés, ce qui est énorme. Nous souhaitons continuer à l'entretenir et je suis sûr que vous nous appuierez lorsque cela sera nécessaire.

M. FOUSSERET : Je précise que 1 MF correspond bien entendu à 4 MF de travaux sur la Citadelle, nous faisons sur l'ensemble de la Ville 4 MF sur les monuments historiques, ce n'est quand même déjà pas rien et c'est vrai que si cet effort doit être amplifié, il faut aussi que les autres collectivités, à savoir le Département puissent y contribuer ainsi que l'État. Alors on peut faire chiffrer l'ensemble de la réfection de la couverture des murailles sachant que depuis trois années nous avons un programme qui a été négocié avec la DRAC. Nous avons déjà attaqué bien entendu la réfection donc de l'étanchéité. Il suffira globalement de multiplier le nombre de mètres par le prix au mètre linéaire et nous allons nous apercevoir que ce sont des sommes très très importantes qui ne peuvent pas être prises en compte uniquement par le budget municipal. Là je crois que nous aurons tous ensemble à nous bagarrer pour que ce soit pris en compte par un budget dans un cadre beaucoup plus large. Mais on pourra vous donner le chiffre pour avoir au moins une estimation.

La discussion est close.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces propositions.